



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

amiante

Question écrite n° 64681

Texte de la question

Mme Valérie Corre interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les perspectives d'élimination complète de l'amiante encore existante. Les cloisons et les toitures de nombreux équipements publics ou bâtiments agricoles et industriels privés contiennent de l'amiante sous forme de plaques de fibrociment. Avec le temps, la décomposition de ces plaques entraîne l'apparition de poussières cancérogènes dans l'air et dans l'eau. La résolution du Parlement européen du 14 mars 2013 demande aux États membres à la fois un contrôle de la dispersion des fibres d'amiante et la suppression progressive de la présence d'amiante. Un rapport d'information déposé le 1er juillet 2014 au Sénat préconise la mise en place d'une stratégie nationale pluriannuelle de désamiantage assortie de financements pérennes, d'un échéancier et d'un suivi régulier par les services déconcentrés de l'État. Il lui demande si le Gouvernement envisage de lancer un plan pour le désamiantage afin d'accompagner les particuliers, les entreprises et les institutions dans cet enjeu sanitaire et environnemental.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64681

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7972

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)